

Ozon parl' Ay

Le Journal de l'Ay et de l'Ozon

La rivière d'Ay prise par les glaces aux Gauds à St-Romain d'Ay



.....	
L'Edito	p2
.....	
L'Actualité du Syndicat... et du Contrat	
Un démarrage sur les chapeaux de roues	p2
Des aides financières pour l'ANC	p2
L'arrachage de la glycérie aquatique	p3
Le suivi thermique des rivières	p3
.....	
L'Info à la carte	
Les entités paysagères du territoire	p4-5
.....	
Le Contrat en Actions	
L'étude piscicole sur le bassin versant de l'Ozon	p6
Replantation de la ripisylve	p6
.....	
Gestion Qualitative et Quantitative	
Gestion durable des ressources en eau	p7
.....	
Les Acteurs des Rivières Ay-Ozon	
Les élus ont la parole	p8



Edito

Vous avez lu avec beaucoup d'intérêt le journal du SIVOM Ozon par l'Ay n° 1 paru en avril 2012, faites bon accueil au n° 2 dans lequel vous retrouverez la vie du Syndicat.

En octobre 2012, j'ai eu le plaisir de recevoir, à la salle des fêtes de Satillieu mise gracieusement à notre disposition, de nombreuses personnalités. Ils ont apposé leur signature symboliquement au bas du contrat de rivières, validant et encourageant ainsi notre travail et le contrat de rivières de 2012 à 2017.

Nous n'avions pas attendu cette signature pour entreprendre les actions prévues dès la première année et présentées dans le premier journal. Pour 2013, le syndicat présentera le bilan de l'étude piscicole menée par le bureau d'études ARALEP et de l'étude débits minimums biologiques et volumes maximums prélevables, réalisée par les cabinets CESAME et EPTÉAU.

Les stations d'épuration de Cormes (commune d'Ardoix) et de Sécheras seront opérationnelles. De nombreux projets sont à l'ordre du jour en matière d'assainissement et on ne peut qu'encourager les maires et veiller à leur apporter le maximum d'aides financières et techniques.

Cette année, les écoles de St Romain d'Ay et Sarras (école privée) bénéficieront des animations scolaires gratuites. Le SIVOM continuera dans la mesure de ses moyens les animations durant la période estivale, en collaboration avec la CC du Val d'Ay et l'Office du Tourisme, auprès des estivants et des habitants.

L'aménagement du tour du lac des Meinettes, porté par la CC du Val d'Ay, devrait se terminer. Je voudrais remercier tous les acteurs de cette opération, en particulier le président et les membres de l'ASA du Montbard, Mme le Maire de St Jeure d'Ay, M. le Président de la CC du Val d'Ay, pour avoir permis la réhabilitation de ce site exceptionnel sur notre territoire, qui méritait d'être mis en valeur et qui donnera du cachet touristique à notre canton.

En matière touristique, le cheminement autour de Notre Dame d'Ay et le piétonnier reliant le camping à la place des Gauds à Satillieu sont à l'ordre du jour. Ces deux sentiers rapprocheront la rivière de la population qui a tellement l'habitude qu'elle soit intégrée au paysage que plus personne n'y accorde de l'importance.

Comme un proverbe le dit : « Nous ne connaissons la valeur de l'eau que quand le puits est vide ».

Mme. la Présidente du SIVOM
Françoise Sencey

Un démarrage sur les charpeaux de roues !

Le Contrat de Rivières Ay-Ozon a débuté en mars 2012, pour une période de 5 ans. Son programme d'actions ambitieux vise à mettre en œuvre une gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur notre territoire.

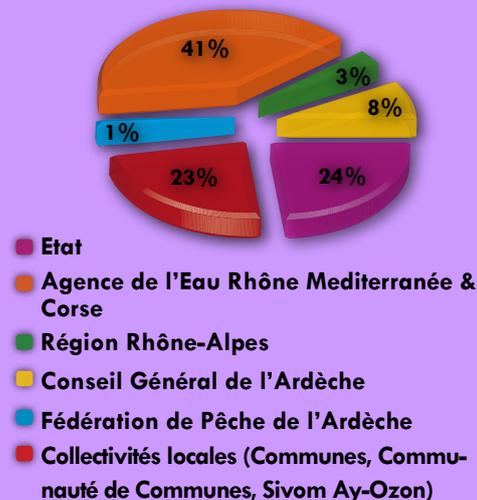
Sur les 40 actions inscrites pour la première année du Contrat, 33 d'entre elles (soit plus de 80%) sont dorénavant et déjà engagées ou terminées.

Ce constat reflète l'engagement et la mobilisation des élus locaux et des partenaires finan-

Volet \ Action	Non engagée	Engagée	Terminée
Assainissement	3	8	3
Valoriser et gérer la ressource	5	2	11
Communication et suivi	0	1	11
Total	8	11	25

ciers du Contrat, pour préserver la qualité de nos milieux aquatiques.

Financement des actions terminées de la 1ère année du Contrat de Rivières* pour un montant total de 1.5 millions d'euros :



* financement des postes d'animateurs du contrat de rivière non pris en compte.

Des aides financières pour l'ANC

Depuis 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), effectue un état des lieux des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le territoire du Syndicat.

D'après la réglementation, tous les propriétaires d'installations « inexistantes », présentant « un danger pour la santé » ou « un risque avéré de pollution » doivent se mettre aux normes dans les plus brefs délais (dans les 4 ans maximum).

Depuis 2009, le syndicat a la compétence réhabilitation. Environ soixante usagers ont pu en profiter en réhabilitant leur système d'assainissement avec des aides financières (50% du montant HT des études et des travaux), améliorant ainsi la qualité de nos cours d'eau.

Ces réhabilitations soutenues financièrement vont se poursuivre dans le cadre du volet assainissement du nouveau Contrat de Rivières.



Chantier de réhabilitation à St-Jeure d'Ay

Afin de proposer le meilleur service aux usagers, il existe deux démarches de réhabilitation pour la mise en conformité des installations :

• La Maîtrise d'Ouvrage Publique

Le Contrat de Rivières permettra d'apporter aux usagers des aides financières pour réaliser leurs travaux. 20 dossiers par an pourront être présentés aux financeurs : l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (forfait de 3000 €) et la Région Rhône-Alpes (20% HT des études et travaux).

Par le biais de conventions passées avec le particulier, le syndicat fera effectuer une étude de sol afin de déterminer la filière la mieux adaptée et choisira une entreprise pour réaliser les travaux. Les usagers auront une installation d'ANC « clé en main » conforme et fonctionnelle.

• La Maîtrise d'Ouvrage Privée

Certains usagers préfèrent faire leurs travaux eux-mêmes ou passer par les entreprises de leur choix. Le SIVOM va passer une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau afin qu'une trentaine de propriétaires (jusqu'à fin 2013) puissent bénéficier d'aides financières pour leur travaux de réhabilitation. Le montant du forfait d'aide est de 3000€ par propriétaire volontaire.

Le technicien, Olivier NOUAILLE, se tient à votre disposition pour tout complément d'informations sur l'ANC. N'hésitez pas à le contacter au 06.72.44.01.45 ou spanc.ay@orange.fr

L'arrachage de la glycérie aquatique

Les ruisseaux du Nant et du Malpertuis, dans la traversée de Satillieu, ont fait l'objet au cours de l'été 2012 de travaux d'arrachage d'une **plante envahissante** : la glycérie aquatique panachée. Cette plante d'ornement, probablement échappée d'un jardin voisin, a commencé à envahir et à littéralement « étouffer » les rivières de Satillieu. Les riverains des deux ruisseaux avaient observé le phénomène depuis quelques années et il devenait urgent d'intervenir afin de restaurer **le fonctionnement naturel des milieux**.

L'ADAPEI (association de travailleurs handicapés de Roiffieux) a réalisé ce fastidieux chantier au début de l'été 2012 pour le



Le Nant avant travaux



Le Nant après travaux

compte du Syndicat de Rivières et avec l'aide de la commune de Satillieu. Le travail a consisté à arracher les mottes et à veiller à bien ramasser l'ensemble des fragments de la plante. En effet, la glycérie aquatique a la fâcheuse tendance de **bouturer** à partir du moindre morceau de tige, facilitant ainsi sa dissémination.

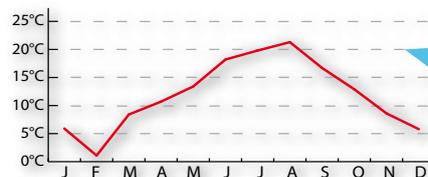
Un **suivi régulier** sera opéré par les agents du Sivom Ay-Ozon afin de venir à bout de cette plante envahissante, véritable menace pour nos cours d'eau.

Info

Une plante envahissante est une espèce exotique capable de coloniser un territoire, perturbant ainsi fortement le fonctionnement des écosystèmes associés.

Le suivi thermique des rivières

La température des cours d'eau joue un rôle fondamental dans la dynamique des écosystèmes aquatiques. Dans un cours d'eau, la température fait partie, avec l'écoulement et l'oxygène, des critères essentiels pour la vie et le développement des poissons et des insectes.



La température parfois **très élevée** de l'eau a été identifiée comme problématique pour le bon développement de la vie dans nos rivières.

Le syndicat a mis en place, début 2012, un réseau de 16 sondes thermiques sur les rivières Ay-Ozon, afin de **mesurer en continu** la température de l'eau.

Les premiers résultats de ce réseau de surveillance ont permis d'identifier **deux causes principales** au réchauffement anormal de la température des cours d'eau :

- l'absence de ripisylve sur certains tronçons de cours d'eau (voir article p6) ;
- la présence de plans d'eau.

Un programme d'actions spécifique à cette problématique sera mis en place, afin de rétablir des températures plus favorables à la vie aquatique.

- ◆ Sonde thermique
- ▭ Bassin versant de l'Ay
- ▭ Bassin versant de l'Ozon
- ▭ Bassin versant des petits affluents du Rhône



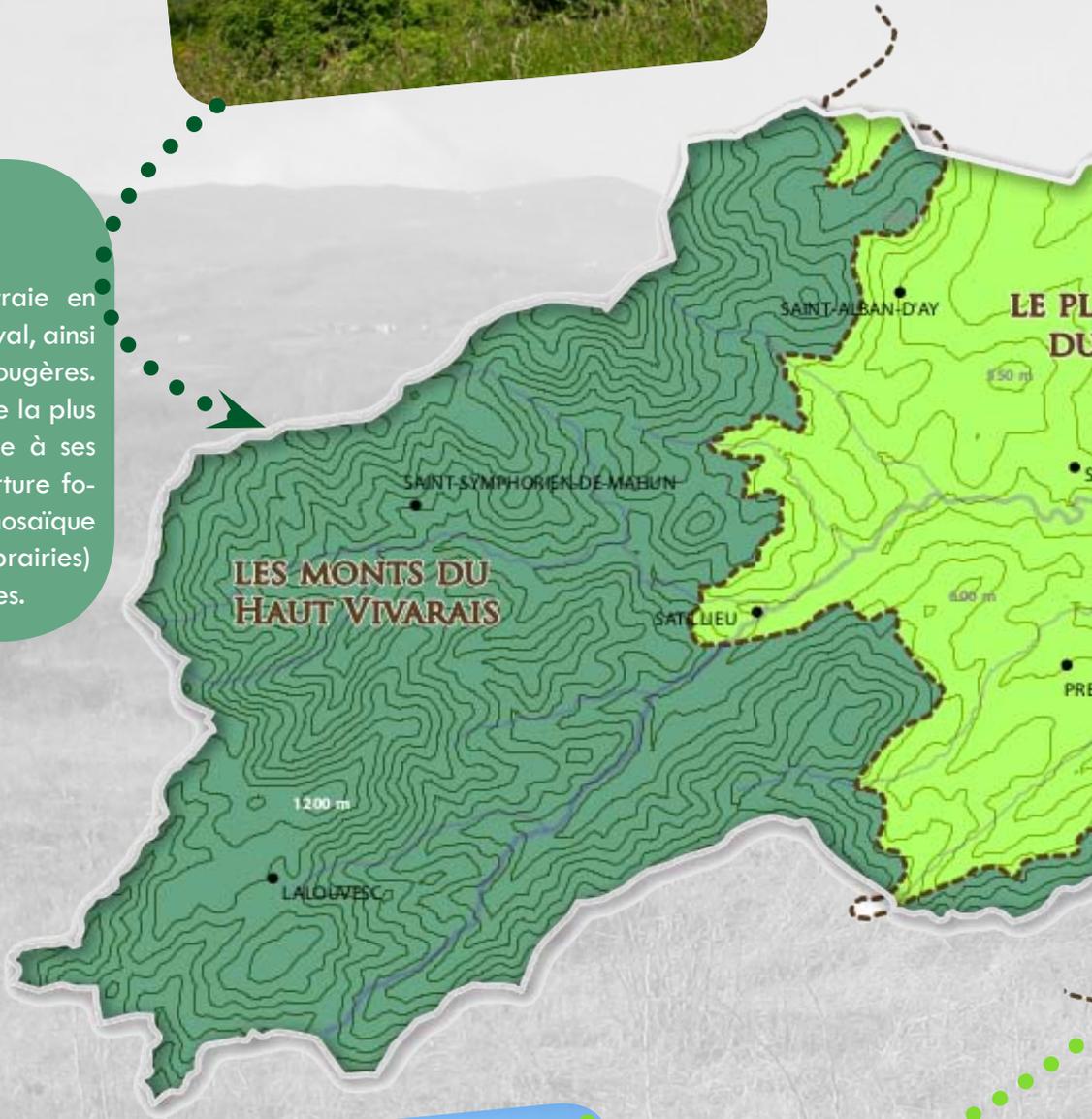
Localisation des 16 sondes de mesure de la température de l'eau

Les entités paysagères du territoire



LES MONTS DU HAUT-VIVARAIS - 600 À 1100 M D'ALTITUDE

C'est un espace très boisé. Hêtraie en amont, sapinière, pinède plus à l'aval, ainsi que des landes de genêts et de fougères. Le douglas est aujourd'hui l'essence la plus utilisée pour le reboisement grâce à ses capacités d'adaptation. La couverture forestière, très morcelée, offre une mosaïque de milieux. Les espaces ouverts (prairies) se concentrent dans les vallées.



LE PLATEAU CO

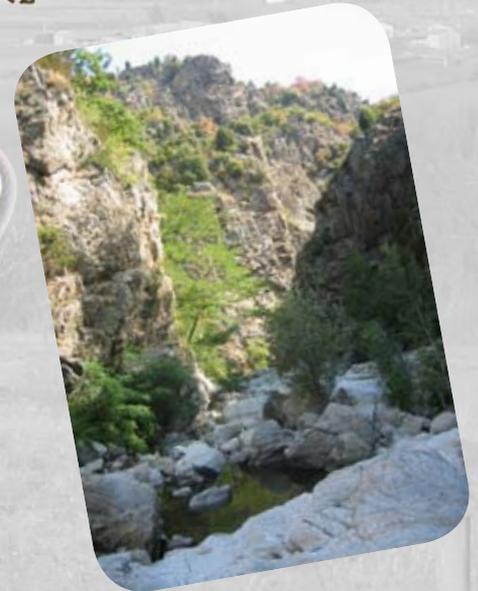
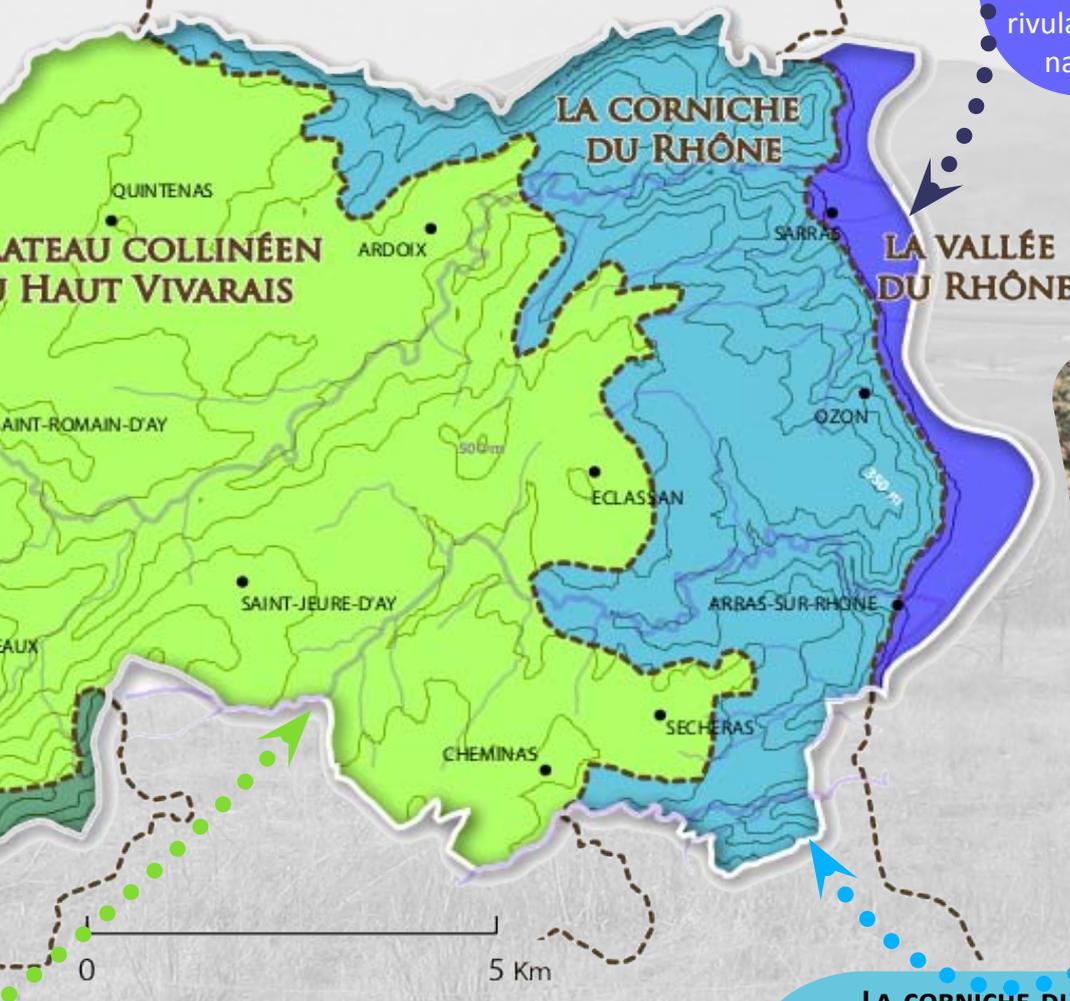
Il est dominé par l'espace versants pentus. Prés, forêts, boisements sur les vallées, des vallées de l'Ay et de... ouverts et les replis bo...

Notre territoire se caractérise par un dénivelé très marqué. Il offre une grande diversité de milieu, un « concentré » illustrant la pluralité des paysages ardéchois.



LA VALLÉE DU RHÔNE

Caractérisée par un resserrement en amont de Sarras, c'est un repère fort du paysage fluvial. Le Rhône, figure monumentale de cette entité, large de 200 à 400m, occupe la moitié du fond de vallée. Des rubans de vergers, de végétation rivulaire, côtoient le Rhône et ses canaux latéraux.



LA CORNICHE DU RHÔNE - 200 À 400 M D'ALTITUDE

Constituant la bordure orientale du plateau, elle est délimitée par un versant abrupt d'environ 200m plongeant sur la vallée du Rhône. Les gorges de l'Ay sont un des principaux accès au plateau.

Au niveau des gorges, la végétation varie selon l'exposition :

- Versant sud (adret) : maquis, pelouses sèches et cultures en terrasses,
- Versant nord (ubac) : chênaies et châtaigniers,
- Rebords du plateau : vergers et vignes.

PLATEAU COLLINÉEN DU HAUT-VIVARAIS - 400 À 600 M D'ALTITUDE

Le paysage agricole reléguant les espaces boisés sur les pentes, vergers, alternent avec des champs de céréales et maillent le territoire. Les entailles vertes de l'Ozon contrastent entre les paysages agricoles et les forêts boisées source de biodiversité.

L'étude piscicole sur le bassin versant de L'Ozon

C'est le manque de connaissance sur le peuplement piscicole présent sur l'Ozon et ses affluents qui a conduit le Syndicat de Rivières à mandater un bureau d'études pour la réalisation d'une étude piscicole.



Réalisation d'une pêche électrique sur l'Ozon pour déterminer le peuplement piscicole

Menée au cours de l'année 2012, l'étude dresse un état des lieux du peuplement piscicole qui apparaît **très perturbé** sur l'ensemble du bassin versant de l'Ozon. En effet, aucun poisson n'a été observé sur les affluents, tandis que sur l'Ozon de nombreuses **espèces indésirables** sont présentes (carpe, perche soleil, carassin...) alors qu'aucun spécimen de truite Fario n'a été observé. Pour tenter de restaurer un peuplement piscicole plus adapté aux caractéristiques de l'Ozon

et de ses affluents, **un plan d'actions** a été proposé par le bureau d'études et s'articule autour de 4 objectifs principaux : minimiser l'impact des retenues, améliorer l'état des boisements de berge, améliorer la qualité de l'eau et améliorer la morphologie du cours d'eau.

Les premières actions vont débuter dans les mois à venir avec dans un premier temps des actions **de sensibilisation et de concertation** afin d'infor-

mer les différents acteurs (pêcheurs, propriétaires riverains, agriculteurs) des problématiques impactant les cours d'eau et la faune piscicole.

En parallèle, la mise en place d'outils permettant de mesurer les débits des cours d'eau va permettre d'améliorer la connaissance de l'hydrologie des rivières, et ce dans le but de **concilier les usages** avec le maintien de la vie aquatique lors des périodes les plus critiques.



Info

La perche soleil est une espèce indésirable néfaste pour nos rivières. Sa remise à l'eau est interdite (comme celle du poisson-chat). Il est également interdit de transporter ces espèces vivantes.

Replantation de la ripisylve

La ripisylve (boisements des berges) constitue une **zone de transition** entre le cours d'eau et la vallée. Elle rend de nombreux services à l'homme :

- elle améliore la **qualité de l'eau** en retenant les matières en suspension et en épurant une partie des polluants des eaux de ruissellements.
- elle préserve les terrains riverains en freinant la **force du courant** lors des crues.
- elle limite **l'érosion** grâce aux racines des arbres qui fixent les matériaux de la berge.

Une ripisylve en bon état est également indispensable pour la bonne santé des milieux naturels. Elle crée une mosaïque d'habitats favorables au maintien d'une **grande biodiversité**. En outre, par l'ombrage qu'elle apporte, elle maintient une eau fraîche dans la rivière : un critère indispensable pour la survie des espèces aquatiques.

Une ripisylve naturelle est le gage du bon état de nos cours d'eau!

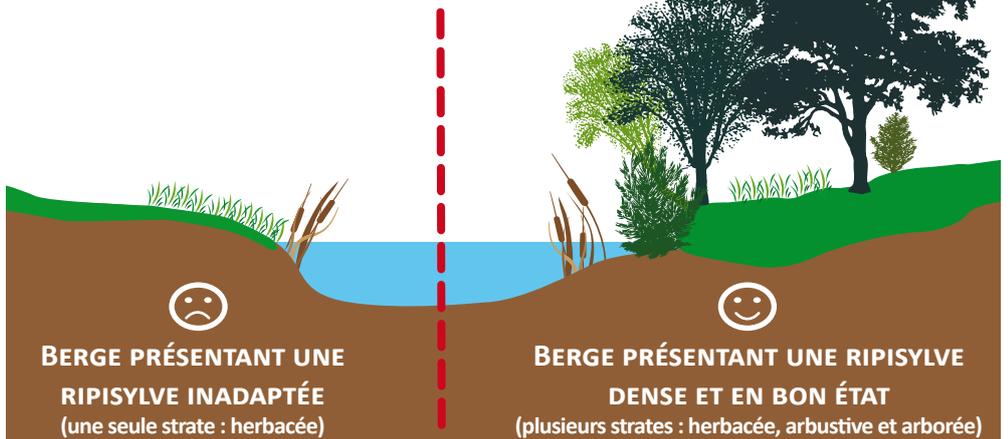
Les berges sont des habitats essentiels pour de nombreuses espèces spécifiques aux milieux aquatiques. **La végétation** leur apporte la nourriture, les abris et les zones de reproduction indispensables à leur développement. De plus,

la ripisylve assure **la fonction de corridor** indispensable aux espèces aquatique et terrestre pour se déplacer lors des migrations annuelles.

C'est pour ces raisons que le Syndicat va lancer au cours de cette année un programme de **replantation d'une ripisylve** sur les tronçons de cours d'eau qui en sont dépourvus. Les espèces qui seront plantées seront des espèces adaptées aux bordures de cours d'eau : saule, aulne, frêne... Ceci afin de recréer une ripisylve « naturelle » continue, gage d'un **bon état** des cours d'eau sur l'ensemble du territoire Ay-Ozon.



Ripisylve inadaptee sur l'Ozon à Arras



BERGE PRÉSENTANT UNE RIPISYLVE INADAPTÉE (une seule strate : herbacée)

BERGE PRÉSENTANT UNE RIPISYLVE DENSE ET EN BON ÉTAT (plusieurs strates : herbacée, arbustive et arborée)



Gestion durable des ressources en eau

La gestion quantitative de la ressource en eau est devenue l'un des enjeux majeurs auxquels l'Ardèche doit faire face. Changement climatique, augmentation de la population, consommation d'eau par habitant en hausse...

Tous les indicateurs vont dans le même sens : la consommation d'eau augmente et la ressource disponible diminue.

Quelle est la situation sur le territoire Ay-Ozon?

La ressource, bien que **faible en étiage**, satisfait pour l'instant aux usages, mais au détriment du **bon fonctionnement des milieux aquatiques**.

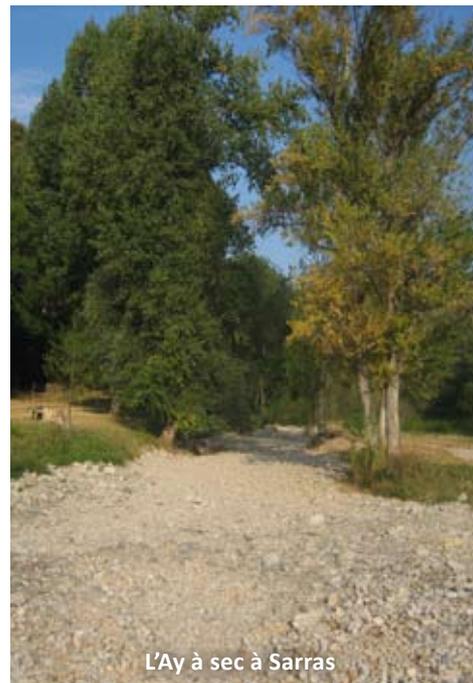
Face à ce constat, le syndicat a réalisé une étude sur **la ressource en eau** des bassins Ay-Ozon.

Cette étude s'est déclinée en plusieurs phases :

- bilan des prélèvements et analyse de leur évolution,
- analyse des impacts des prélèvements sur le milieu naturel,
- proposition d'objectifs et d'actions.

Cette étude a permis l'élaboration de pistes **d'actions concrètes** pour améliorer **la connaissance et la gestion** de la ressource en eau de notre territoire.

Pour prouver son efficacité, ce programme d'action devra associer tous les acteurs de l'eau du territoire.



L'Ay à sec à Sarras

3 objectifs stratégiques

- 1 Mettre en place un suivi des prélèvements et des ressources en eau
- 2 Réduire l'impact des prélèvements
- 3 Améliorer la gestion concertée, communiquer et sensibiliser



- Hautes eaux, prélèvements possibles
- Moyennes eaux, prélèvements possibles
- Basses eaux, réduire les prélèvements
- Etiage, stopper tous les prélèvements

Exemple d'échelle avec un code couleur permettant de connaître la situation hydrologique

Améliorer les ouvrages de prélèvements sur cours d'eau

2

Lorsque les prélèvements se font par l'intermédiaire d'un ouvrage sur cours d'eau, l'arrêt des prélèvements peut être « automatisé » par la mise en place d'un mécanisme assurant sans intervention manuelle un débit minimum dans le cours d'eau.

→ Sur les rivières Ay-Ozon, une quinzaine de retenues collinaires sont en travers de cours d'eau. A ce titre, elles sont soumises à l'obligation de maintenir un débit réservé dans le cours d'eau.

Installer des stations de suivi et d'alerte

1 & 2 & 3

Pour faire cesser les pompages directs en rivières en période de sécheresse, les usagers doivent être avertis que les débits critiques sont atteints. Pour cela, il est envisagé la mise en place de plusieurs échelles limnimétriques à lecture directe du débit.

→ 2 stations sur l'Ay et une sur l'Ozon permettront aux usagers de connaître la situation hydrologique : un code couleur indiquera s'il est nécessaire d'arrêter les prélèvements. (voir photo)

Suivre les débits et améliorer la connaissance de l'hydrologie des rivières

1 & 3

Des mesures régulières des débits d'étiage doivent être effectuées pour mieux cerner l'hydrologie naturelle des cours d'eau. Or, il n'y a actuellement aucune station de suivi des débits des cours d'eau sur l'Ay et l'Ozon.

→ Dans le cadre du Contrat de Rivières, plusieurs stations automatisées seront installées afin de pouvoir connaître en temps réel le débit des cours d'eau.

Accepter l'arrêt temporaire des prélèvements

3

Lorsque le débit des rivières atteindra le seuil critique, les usagers devront arrêter les pompages pour limiter l'impact sur la vie aquatique. Ceci peut remettre en cause les usages associés, notamment l'arrosage des potagers.

→ Il est important de sensibiliser les usagers en leur présentant quelles sont les alternatives possibles : choix des variétés, adaptation des pratiques d'arrosage...

Concier, échanger et centraliser les données

3

Afin d'être réactif et d'adapter la gestion et les prélèvements en fonction du contexte hydrologique, une démarche de concertation doit se mettre en place avec tous les acteurs concernés (agriculteurs, usagers, pêcheurs...).

→ Le syndicat animera une commission réunissant les acteurs de l'eau du territoire, qui aura pour objectif de partager les données, définir des objectifs locaux et les axes d'actions.



Les élus ont la parole



**Interview de M. Pierre GIRAUD,
Conseiller Général du canton de Satillieu,
Maire de Satillieu,
Délégué au Sivom Ay-Ozon.**

Quels ont été les apports du contrat de rivières Ay-Ozon pour la commune de Satillieu?

«Je suis très satisfait des subventions apportées par toutes les institutions, dans le cadre du Contrat de Rivières, puisqu'elles ont permis de boucler le financement de nos opérations dans de très bonnes conditions pour notre collectivité. Sans oublier le soutien technique et administratif du Sivom Ay-Ozon pour le montage et le suivi des dossiers.»

Pourquoi la commune de Satillieu s'implique-t-elle autant dans la gestion des cours d'eau et plus largement des milieux naturels?

«Par tradition, et depuis 1977, les municipalités successives ont toujours mené en priorité les actions concernant l'environnement et la protection des milieux aquatiques. En conséquence, de très importants programmes ont été mis en œuvre au niveau de l'assainissement des eaux usées (réseaux et station d'épuration) et de la gestion de nos cours d'eau.»

Quelles seront les futures réalisations dans le domaine de la gestion de l'eau pour la commune de Satillieu?

«D'abord, terminer le schéma directeur d'assainissement et le diagnostic du réseau et de la station d'épuration, actuellement en cours. Puis, engager dès 2013 le projet d'amélioration des rendements épuratoires de la station d'épuration ainsi que la réalisation d'une tranche préliminaire de réhabilitation du réseau d'évacuation rue Jean Moulin au quartier du Faure.»

Comment envisagez-vous l'avenir de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire des rivières Ay et Ozon?

«Inéluctablement cette gestion devra passer par un regroupement des collectivités concernées par les bassins versants de l'Ay et de l'Ozon au niveau de la gestion directe de l'assainissement collectif sur l'ensemble de ce territoire. Et ce d'autant plus dans la mesure où les pouvoirs publics nous y incitent fortement.»

Qui contacter en cas de problème dans le domaine de l'eau ?

Gestion de la rivière – Entretien de la végétation

Sivom Ay-Ozon – Service rivières
tel : 04.75.34.94.98
mail : sivu.ay@wanadoo.fr

Réglementation – Police de l'eau – Pollutions

Direction Départementale des Territoires Ardèche (DDT) – Pôle eau – service environnement
tel : 04.75.65.50.00
www.ardeche.equipement.gouv.fr

Police de la pêche – Pollutions

ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) – Service Départemental Ardèche
tel : 04.75.29.06.93
email : sd07@onema.fr

Qualité sanitaire de l'eau

Agence Régionale de la Santé – délégation Ardèche
Pôle prévention et gestion des risques
tel : 04.75.20.28.60
http://baignades.sante.gouv.fr

Vigilance crues

Service de Prévision des Crues Grand Delta
tel : 04.66.62.62.00
www.vigicrues.gouv.fr

POUR NOUS CONTACTER :

tél/fax : 04.75.34.94.98

mail : sivu.ay@wanadoo.fr

POUR NOUS RENCONTRER :

Sivom Ay-Ozon, 355 montée de l'église à Saint-Romain d'Ay - 07290.

Directrice de la publication : F. Sencey

Conception : Sivom Ay-Ozon

Rédaction : Sivom Ay-Ozon

Crédit photo : Sivom Ay-Ozon

Impression : Alpha Imprimerie

dépot légal : mars 2013

ISSN : 2263-7710



Rhône-Alpes Région

